

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2017)
Heft: 2155

Artikel: Où mène l'incessante compétition fiscale? : Savoir quelle économie et quel développement nous voulons
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Où mène l'incessante compétition fiscale?

Savoir quelle économie et quel développement nous voulons

Jean-Daniel Delley - 25 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31081>

A trop baser sa compétitivité économique sur l'attractivité fiscale, la Suisse se met en situation de dépendance à l'égard des entreprises étrangères.

La campagne en faveur de la réforme de l'imposition des entreprises fut tout entière marquée du sceau de la compétitivité. Une compétitivité à préserver au nom de la sauvegarde et de la création de nouveaux emplois.

En la matière, la Suisse se retrouve régulièrement dans le peloton de tête des classements établis par l'[IMD](#) et le [Forum économique mondial](#).

L'implantation constante de nouveaux sièges régionaux ou même mondiaux sur le sol helvétique est devenu l'indicateur tangible de cette compétitivité. Et lorsque les agences régionales de promotion économique affichent des résultats non pas négatifs, mais moins spectaculaires qu'auparavant, c'est aussitôt l'inquiétude. Ainsi le 8 février dernier, la *Tribune de Genève* titrait «*Les firmes étrangères boudent Genève*» parce que seules 26 entreprises se sont établies au bout du lac en 2016, moins de la moitié que deux ans auparavant.

Ce modèle économique, basé notamment sur une taxation extrêmement modérée du

bénéfice des entreprises étrangères et modérée pour toutes les autres en comparaison internationale, fait notre fierté et suscite l'envie de nos voisins: croissance lente mais régulière du PIB, taux de chômage quasi équivalent au plein emploi, finances publiques saines. Même le franc fort ne semble pas en avoir ébranlé les fondements.

La médaille a pourtant un revers, rarement évoqué. Le journaliste Philipp Löpfe et l'économiste Werner Vontobel en ont fait [l'inventaire](#). Au cours de la dernière décennie, la Suisse a accueilli chaque année une moyenne de 70'000 immigrés. Cette forte augmentation de la population relativise nos performances de croissance: exprimée non plus globalement mais par tête, elle n'a progressé au total que de 3,5% au cours des 9 dernières années. Si l'économie tourne à plein régime, elle ne nous enrichit pas pour autant. La demande accrue de logements a fait exploser les prix de l'immobilier. Les propriétaires fonciers en ont profité, contrairement aux locataires et aux jeunes ménages désirant acquérir un logement.

Ce modèle de développement repose sur de trop nombreux déséquilibres pour être durable. Pour répondre à l'implantation de nouvelles

entreprises, nous sommes contraints d'importer une main-d'œuvre qualifiée dont nous n'assumons pas la formation. En partie parce que nous négligeons d'investir suffisamment dans la formation de la population résidente.

En tablant sur une imposition attractive, nous affaiblissons nos partenaires en les privant d'une substance fiscale indispensable à leur propre développement. Mais ce faisant, nous accroissons notre vulnérabilité en nous mettant à la merci de sous-enchérisseurs plus agressifs: déjà nous craignons les annonces d'une baisse substantielle du taux d'imposition des entreprises annoncée par les Etats-Unis et par la Grande-Bretagne. Faudra-t-il alors sous-enchérir pour sauvegarder notre compétitivité? Nous pouvons pourtant observer à l'interne les dégâts de cette concurrence absurde et destructrice à laquelle se livrent les cantons. Seuls les plus riches d'entre eux peuvent espérer s'en sortir et la plupart se voient contraints d'aligner les programmes d'austérité.

Notre politique fiscale favorise le rapatriement des bénéfices engrangés dans les pays pauvres, privant ces derniers des ressources nécessaires à la satisfaction des besoins de leur population. De ce fait, nous portons une part de

responsabilité dans les pratiques prédatrices de certaines multinationales établies sur notre territoire.

Pour asseoir sa compétitivité, la Suisse dispose de suffisamment d'atouts: stabilité politique et sociale, main-d'œuvre bien formée, niches de production, infrastructures et services publics de qualité.

Faut-il y ajouter encore l'atout fiscal? Ou plutôt faire payer un juste prix fiscal aux bénéficiaires de ces atouts?

Certes, ce juste prix dissuadera probablement certaines entreprises de s'établir en Suisse; elle en poussera d'autres à quitter notre pays. Mais précisément ce juste prix pourrait faire office de filtre,

écartant les firmes intéressées avant tout à minimiser leur charge fiscale et attirant celles qui tablent d'abord sur les qualités durables de la place économique helvétique.

Cette stratégie pourrait contribuer à la régulation de l'immigration, sans qu'il soit besoin de fixer des contingents et autres plafonds.

Prévoyance vieillesse 2020: le Parlement au pied du mur

Le point de la situation au moment où il va falloir dépasser les antagonismes pour mettre sous toit un projet solide

Danielle Axelroud Buchmann - 27 février 2017 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/31088>

La réforme de la prévoyance vieillesse proposée par le Conseil fédéral constitue le plat de résistance de la session de printemps des Chambres fédérales. Le Conseil des Etats et le Conseil national ont déjà pu se mettre d'accord sur certains points, notamment:

- le financement de l'AVS doit être assuré jusqu'à l'horizon 2030;
- l'âge de référence pour la retraite à 65 ans pour tous, mais avec des possibilités de flexibilisation ([DP 2081](#));
- le taux de conversion du capital du deuxième pilier est abaissé graduellement de 6,8% à 6% - ce qui représenterait sans mesure de compensation une baisse des rentes de l'ordre de 12%;

- des mécanismes sont mis en place pour compenser la baisse du taux de conversion et éviter une réduction des rentes.

Néanmoins des divergences de taille subsistent qui devraient être éliminées au cours de cette session. Elles portent en particulier sur:

- la nature des [mesures de compensation](#);
- le financement additionnel par le biais d'un relèvement de la TVA;
- les rentes de survivants et les rentes des enfants de retraités;
- le frein à l'endettement (règles de stabilisation);
- un contrôle plus serré des assureurs par la Finma, afin d'éviter les abus.

Quelles mesures de compensation?

Les deux Chambres s'opposent frontalement sur la manière de compenser la réduction des rentes provoquée par la baisse du taux de conversion.

Rappelons que cette baisse concerne uniquement les rentes de l'assurance obligatoire, à savoir jusqu'à 84'600 francs de revenu. Les institutions de prévoyance ont adapté depuis longtemps leur taux de conversion pour les prestations surobligatoires.

Les mesures de compensation proposées par le Conseil des Etats concernent à la fois l'AVS et la prévoyance professionnelle. Alors que le Conseil national refuse catégoriquement une augmentation des rentes AVS